



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

Lille, le

Service : ECLAT  
Affaire suivie par : Christèle TZANEV  
Tél. : 03 20 40 43 39  
[christele.tzanev@developpement-durable.gouv.fr](mailto:christele.tzanev@developpement-durable.gouv.fr)

Le directeur adjoint  
à

Monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales

**Objet :** avis du CRHH sur la modification du règlement intérieur du CRHH

Le dernier renouvellement du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) des Hauts-de-France, la nécessaire prise en compte la notion de coprésidence ainsi que la possibilité de création d'une commission spécialisée « politiques territoriales » ou « collectivités » nécessitent de procéder à l'actualisation du règlement intérieur du CRHH.

En application de l'article R362-10 du code de la construction et de l'habitation, un projet de nouveau règlement intérieur a été soumis au bureau du CRHH du 17 janvier 2023.

Le bureau du CRHH émet un avis favorable à ce projet de nouveau règlement intérieur dont la validation sera proposée lors de la prochaine séance plénière du CRHH du 3 mars 2023.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur adjoint,

Matthieu DEWAS